

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

**Séance du : 14 novembre 2016**

**Convocation du : 4 novembre 2016**

**Objet : Vallées du Gapençais - signature avenant convention de partenariat.**

L'an deux mille seize, le quatorze novembre 2016 à heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, sous la présidence de René MOREAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Etaient présents** : M. Lonni, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou Charles, P. Schiazza, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF. Contoz, JM Gueyraud, R. Moreau, J. Bourbousse, C. Aubert, M. Ventre, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes.

**Absents** : Jean-Marie Bernard, Michel Thomas, Nathalie Ferrere, Bernadette Saudemont, Jean-Paul Artigues, Jacqueline Marcellin, Fabienne Darini, Josette Revoux.

**Pouvoirs** : Fabienne Darini a donné pouvoir à René Moreau,  
Jacqueline Marcellin a donné pouvoir à Marc Ventre,  
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à Christian Aubert,  
Josette Revoux a donné pouvoir à Maurice Chautant.

René MOREAU, Vice-Président chargé du tourisme présente aux délégués le projet d'avenant relatif à la convention conclue entre la Communauté de Communes Buëch Dévoluy et les Communautés de Communes de Tallard-Barcillonnette, du Pays de Serre-Ponçon, du Buëch Dévoluy, de la Vallée de l'Avance et la Ville de Gap (devenue depuis Communauté d'Agglomération « Gap en plus grand »), pour la mise en œuvre d'un réseau de sentiers V.T.T sur leur territoire dénommé «Vallées du Gapençais ».

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance est le chef de file de l'opération.

L'engagement de la CCBD est établi à 1 204 €, calculé au prorata du nombre d'habitants et du nombre de kilomètres de sentiers.

Après avoir entendu le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité l'avenant proposé, autorise sa signature par le Président.

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| votants : 27 | pour : 27 | contre : 0 | abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20161114-Db101a\_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2016

Publication : 30/11/2016

Pour le 1er Vice - Président



Ainsi fait et délibéré à Veynes,  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



René MOREAU